

EAU POTABLE

**SCHÉMA DIRECTEUR MÉTROPOLITAIN
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

ÉTAT DES LIEUX

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE : ÉTAT DES LIEUX

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'une capacité excédentaire de production d'eau potable lui permettant d'offrir un service de qualité à tous ses usagers. Pour offrir une qualité de service cohérente avec les enjeux environnementaux actuels, elle cherche à diversifier ses ressources tout en sécurisant ses systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) face aux phénomènes climatiques.

UNE AEP ASSURÉE POUR LA POPULATION MÉTROPOLITAINE

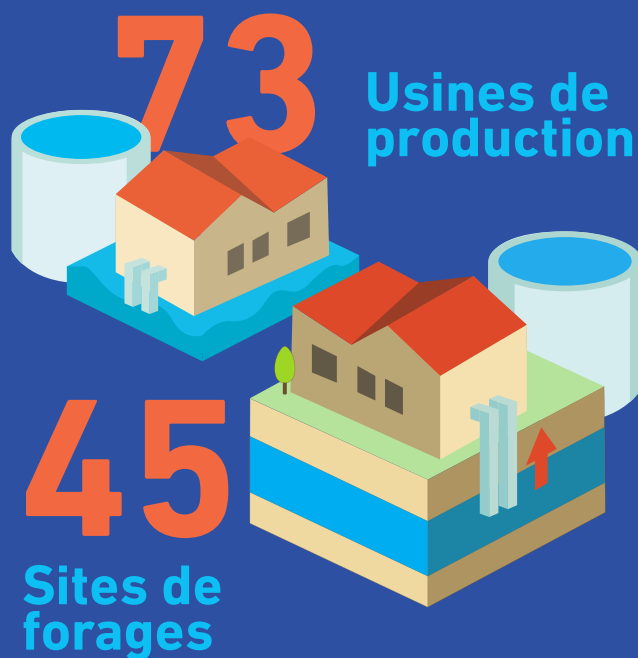
Le territoire métropolitain dispose de plusieurs atouts lui permettant de garantir l'alimentation en eau potable :

- ▶ Le bilan besoins-capacités de production, fortement excédentaire à l'échelle de la Métropole, couvre les besoins de ses usagers (voir fiche « Bilan besoins-ressources »).
- ▶ Le système Durance-Verdon, principale ressource, contient les deux plus grandes réserves d'eau de France métropolitaine : Serre-Ponçon et Sainte-Croix.
- ▶ Les canaux de Marseille et de Provence sont situés en partie haute du territoire, avec des infrastructures facilitant les transferts d'eau.
- ▶ Le territoire possède des ressources souterraines à fort potentiel (voir fiche « Ressources »).

LES DÉFIS RESTENT NOMBREUX

Malgré un bilan besoins-ressources globalement excédentaire, des écarts persistent au niveau local avec des communes éloignées des sites de potabilisation majeurs. Le niveau de sécurisation des systèmes AEP varie lui aussi fortement (voir fiche « Sécurisation de l'AEP »).

L'importance des réserves du système Durance-Verdon a permis le développement de la production d'eau potable, mais crée une dépendance de la Métropole pour son approvisionnement. Un autre apport majeur est celui de la nappe souterraine de la Crau dont l'alimentation reste fragile.

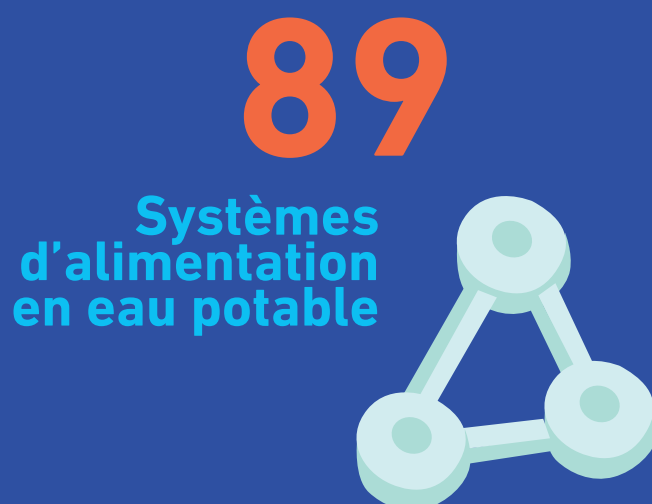


Enfin, l'impact déjà visible du changement climatique, notamment lors de la sécheresse de 2022, rappelle la nécessité de travailler sur l'adaptation des systèmes AEP (voir fiche « Changement climatique »). La hausse des températures pourrait par exemple amener à revoir certaines infrastructures de traitement sur le canal de Marseille. L'évolution de la réglementation européenne sur la turbidité devrait quant à elle amener des évolutions sur les processus de traitement (voir fiche « Description des filières de traitement »).

LA MÉTROPOLE DOIT ÊTRE EN CAPACITÉ DE S'ADAPTER

Premier enjeu pour la Métropole : anticiper la disponibilité future des ressources souterraines en diversifiant son AEP. Cela signifie à la fois pérenniser l'alimentation de la nappe de la Crau, et mobiliser de nouvelles ressources souterraines dans les zones à fort potentiel telles que le multicouche de l'Arc, la galerie de la mer ou les Calcaires de la Sainte-Baume, du Beausset et des calanques (voir fiche « Ressources »).

Second enjeu : sécuriser les systèmes AEP. La Métropole cherche à prioriser les besoins de sécurisation en identifiant les masses d'eau et les ouvrages les moins résilients face aux phénomènes de sécheresses. Son programme de travaux vient répondre à ces enjeux à la fois globaux et locaux (voir fiche « Programme de travaux »). Les chantiers envisagés visent principalement à soulager les systèmes AEP dépendants d'une seule ressource, à accroître les capacités des unités de production d'eau potable et à entretenir le réseau (voir fiche « Gestion patrimoniale »).



Métropole
Aix-Marseille-Provence
Direction de la communication

08 janvier 2025

Crédits photos
© *François Moura*

Création agence
The Golden Noise